

jardin apollonia participatif

Charte du Jardin artistique et participatif d'Apollonia

Pourquoi une charte ?

Après des premiers mois de fonctionnement sans autre règle que celle de transformer l'ancien terrain de pétanque de la Robertsau en jardin potager, nous avons trouvé indispensable de prévoir les usages et le fonctionnement global du jardin. Il s'agit de s'assurer que chacun ait bien compris le projet, d'obtenir l'adhésion et la motivation de tous.

1. Qu'est-ce que notre jardin partagé ?

Le jardin artistique et participatif est né de notre désir de se retrouver avec des habitants, des artistes et des créatifs dans un lieu convivial pour jardiner et co-construire un nouvel espace commun.

2. Descriptif du jardin

1700 m² réunissant potager, parcelle pédagogique pour les élèves de l'École Européenne, jardin fleuri, une cabane, des composteurs, un accès à l'eau et des réalisations artistiques et architecturales.

3. Philosophie

Le jardin artistique et participatif est un lieu pour conquérir le droit à une qualité de vie urbaine. C'est un espace dédié au jardinage où les activités se déroulent dans un esprit de partage, de respect et de convivialité. Les activités ont pour but :

- les pratiques collectives du jardinage,
- le développement des rencontres,
- l'apprentissage et l'expérimentation de méthodes de cultures respectueuses de l'environnement,
- la sensibilisation aux réalisations artistiques urbains et participatives.

4. Organisation pratique

a. L'association Apollonia s'occupe de l'élaboration du projet artistique et collectif :

- choix et achat des semences,
- organisation des plantations,
- entretien du terrain, des cultures et des équipements,
- partage des récoltes

b. Les « Jardiniers permanents » :

Membres de l'équipe d'Apollonia, ils sont présents quotidiennement. Ils sont les référents pour toutes initiatives. Ils accueillent et aident les « jardiniers occasionnels » et les nouveaux participants.

c. Les « Jardiniers adhérents» :

Ils s'impliquent ponctuellement ou plus régulièrement dans les travaux du jardin partagé et ont accès aux récoltes. Dans la mesure du possible, ils peuvent s'impliquer dans la planification des travaux et le plan des cultures.

5. Fonctionnement

Une caisse est à la disposition du public pour soutenir financièrement le jardin artistique et participatif : achat d'outils, matériaux, plants... La trésorerie du jardin est transparente, détaillée et à jour.

Les autres moyens de fonctionnement sont :

- récupération
- troc
- dons
- sponsor
- recyclage/réemploi
- partenariat avec d'autres structures

6. Règlement intérieur

- Nos amis les animaux ne sont pas admis dans le jardin, même tenus en laisse.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du jardin.
- Les pique-niques et les goûters sont autorisés. La consommation d'alcool n'est autorisée que dans le cadre des manifestations organisées par Apollonia. (Veillez à bien ramasser vos déchets derrière vous !)
- Les enfants restent placés sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- Le jardin est accessible durant les horaires d'ouvertes de l'espace Apollonia.

7. Adhésion

Si vous souhaitez participer activement au jardin (plantations, entretiens des parcelles, récoltes, etc.) nous demandons une participation de 5€ par adultes (ou famille) pour une année afin d'adhérer au jardin d'Apollonia. Le paiement peut s'effectuer par espèce ou chèque.

L'adhésion est ouverte à toutes personnes à partir de 18 ans.

La visite du jardin reste libre et gratuite.

8. Le partage des récoltes

Toutes les plantations, exceptées celles de la parcelle pédagogique, sont communes, tout comme les récoltes. Chaque jardinier occasionnel peut récolter le fruit du travail commun. Ce partage est encadré par les jardiniers permanents et se fait en bonne intelligence.